

« n'oublions jamais de tendre la main à celui qui est à côté de nous »

Secrétaire départemental: Olivier GAUDRON BDV ALENCON ### 02.33.32.50.50 Poste 5701
Secrétaire départemental adjoint : Thierry DELAUNE TRESORERIE L'AIGLE ### 02.33.24.33.24
Trésorier : JOEL TOUCHARD PDCE ALENCON

fo.ddfip61@dgfip.finances.gouv.fr
SITE LOCAL : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/061/>



communiqué du syndicat national FO-DGFIP à propos de l'affaire Cahuzac

Respectueux des principes républicains de séparation des pouvoirs, le Syndicat National F.O.-DGFIP laissera à la Justice le soin d'apporter les éclaircissements nécessaires dans l'affaire de l'ex-ministre délégué du Budget, Jérôme CAHUZAC.

Cela n'empêchera cependant pas le Syndicat National F.O.-DGFIP de considérer que, lorsque l'on se veut le Saint-Just des finances publiques, on se doit d'être irréprochable tant fiscalement qu'au plan de la morale républicaine.

Les agents des Finances Publiques qui, à défaut du dépôt annuel de leur déclaration de revenus et du paiement de l'intégralité de leurs obligations fiscales font l'objet d'une procédure disciplinaire et qui sont soumis à un contrôle sur pièce quinquennal, sont aujourd'hui fortement inquiets des conséquences que cette affaire aura sur leurs relations avec tous les publics, particuliers et professionnels, et des répercussions éventuelles sur la réputation de leur Administration.

Dans un contexte de crise sociale et économique profonde, ils craignent en effet que, à cause de cette affaire, les incivilités, voire l'agressivité, soient multipliées et deviennent humainement ingérables.

Aujourd'hui les agents de la Direction Générale des Finances Publiques subissent de plein fouet la politique d'austérité prônée par l'ex-ministre du Budget. Ses conséquences négatives, tant sur les conditions de travail que sur l'exercice des missions, sont connues de tous : c'est le service public financier et fiscal qui est mis à mal au détriment de l'intérêt général de notre pays.

Les agents de la DGFIP, de par leur Statut de Fonctionnaires d'État, ont encore la possibilité de préserver la neutralité nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des citoyens, mais ils savent aussi qu'une grave crise de confiance s'est installée, dont ils ne sauraient subir les effets négatifs. Il appartient donc à la Direction Générale des Finances Publiques de tout mettre en œuvre pour rétablir rapidement la relation de confiance avec les usagers du service public financier et fiscal.

Paris, le 4 avril 2013

